



CH-3063 Ittigen, SSC, SBS

- Directions sanitaires des cantons
- EMCC / OCC
- Membres de l'OSANC et mandataires SSC dans les cantons
- Présidence de l'AMCS
- H+, SSMI, IAS (pour transmission aux membres concernés)
- ASSM, FMH, SSMUS
- Membres du Comité de pilotage
- Rega

Référence: KO-CH-IPS  
Votre référence:  
Notre référence: SBS  
Dossier traité par:  
Ittigen, le 17.11.2020

## Transfert et admission de patients en soins intensifs

Mesdames, Messieurs,

Actuellement, les unités de soins intensifs sont fortement sollicitées en de nombreux endroits. Dans toute la Suisse, elles atteignent presque leur seuil de saturation en termes de lits de soins certifiés. Dans la région lémanique, l'Espace Mittelland et la Suisse du Nord-Ouest, elles fonctionnent déjà à plein régime. C'est pourquoi on a recours, pour partie, à des lits de soins intensifs supplémentaires créés ad hoc. Néanmoins, même avec les capacités supplémentaires qui ont été créées, le taux d'occupation des lits de soins intensifs dans les régions mentionnées a déjà dépassé parfois la barre des 80%.

Nous prions toutes les parties prenantes de veiller à ce que les hôpitaux procèdent à des transferts suprarégionaux de patients dès que le 80% de la capacité des unités de soins intensifs est atteint. Ces transferts permettent de maintenir la capacité d'admission au niveau régional. Comme vous avez déjà été informés à la fin octobre, la cellule de coordination nationale – gérée par la Garde aérienne suisse de sauvetage Rega – est 24 heures sur 24 à la disposition des unités de soins intensifs pour un placement de patientes et patients dans toute la Suisse, au numéro **058 654 39 51** (si pas à portée de main alors au numéro d'urgence 1414).

La cellule de coordination fait l'intermédiaire pour les transferts vers d'autres régions sur demande d'une unité de soins intensifs. Les transports sont effectués pour le compte de l'hôpital par un service ambulancier régional appelé via la Centrale d'urgence sanitaire 144 ou par l'une des organisations de sauvetage aérien.

Si la charge des unités de soins intensifs atteint 90%, la coordination nationale propose aux hôpitaux des transferts suprarégionaux de patients et recommande aux cantons de mettre

en place des lits de traitement supplémentaires. Les chiffres saisis dans le système d'information et d'intervention SII sont décisifs.

Le Service sanitaire coordonné SSC, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS, H+ Les Hôpitaux de Suisse et la Société Suisse de Médecine Intensive (SSMI) s'accordent sur les principes suivants :

- Il faut garantir que les patientes et patients en soins intensifs soient traités dans des unités et aux places de soins intensifs certifiées tant qu'elles sont disponibles. Cela nécessite le transfert à l'échelle suprarégionale des patientes et patients aptes à être transportés.
- Les hôpitaux tiennent compte des recommandations de la cellule de coordination pour l'admission de patients en soins intensifs provenant d'hôpitaux plus fortement sollicités d'autres cantons et régions.
- La capacité des unités de soins intensifs est augmentée par le report des interventions électives et des traitements non urgents et, si aucune autre option n'est disponible, par la création de lits de soins intensifs supplémentaires ad hoc.
- En raison de la charge pesant sur les capacités de traitement en médecine intensive, l'hôpital de destination ne peut pas être choisi librement lors du transfert des patients en soins intensifs.
- La responsabilité du triage et de l'évaluation, de l'admission et du transfert des patientes et de patients incombe toujours à l'hôpital concerné et à son unité de soins intensifs.
- Dans l'intérêt de toutes les patientes et de tous les patients en soins intensifs, les proches, les spécialistes, les hôpitaux et les cantons font preuve de la solidarité traditionnelle de notre pays dans la mise en œuvre des transferts de patients.

#### **Contact pour demandes de précisions**

Les éventuelles questions ou préoccupations au sujet de la coordination nationale des unités de soins intensifs peuvent être adressées à : [sanko-ksd.astab@vtg.admin.ch](mailto:sanko-ksd.astab@vtg.admin.ch).

Nous vous prions de bien vouloir noter que les informations sur le nombre de transferts intracantonaux et régionaux de patients effectués directement entre les hôpitaux ne sont pas disponibles. Dans l'intérêt de la protection des patients, le SSC et la Rega ne fournissent pas non plus d'informations sur les différents hôpitaux de départ et de destination dans le cadre de ces transferts.

Meilleures salutations

Le mandataire du Conseil fédéral  
pour le Service sanitaire coordonné (SSC)



Dr méd. Andreas Stettbacher